



Service Éducation et Sécurité Routières

Melun, le 03 septembre 2024

L'accidentalité et la vitesse en Seine-et-Marne

La période de référence est de 5 ans, entre 2019 et 2023.

Ces données sont issues des BAACS (Bulletins d'Analyse des Accidents Corporels) renseignés par la Police Nationale ou la Gendarmerie Nationale au moment d'un accident corporel.

Ces données sont fiabilisées et analysées par l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière (ODSR) de Seine-et-Marne.

Le terme « vitesse » correspond soit à une vitesse excessive ou inadaptée soit à un excès de vitesse.

Accidentalité générale :

Année	Accidents corporels	Tués	Blessés
2023	892	63	1170
2022	860	58	1152
2021	770	51	1022
2020	682	60	881
2019	1020	71	1395
Total	4224	303	5620

Accidents corporels où le facteur « vitesse » est présent :

Année	Accidents corporels	Tués	Blessés
2023	155	13	227
2022	161	14	233
2021	128	14	188
2020	117	19	163
2019	198	20	287
Total	759	80	1098

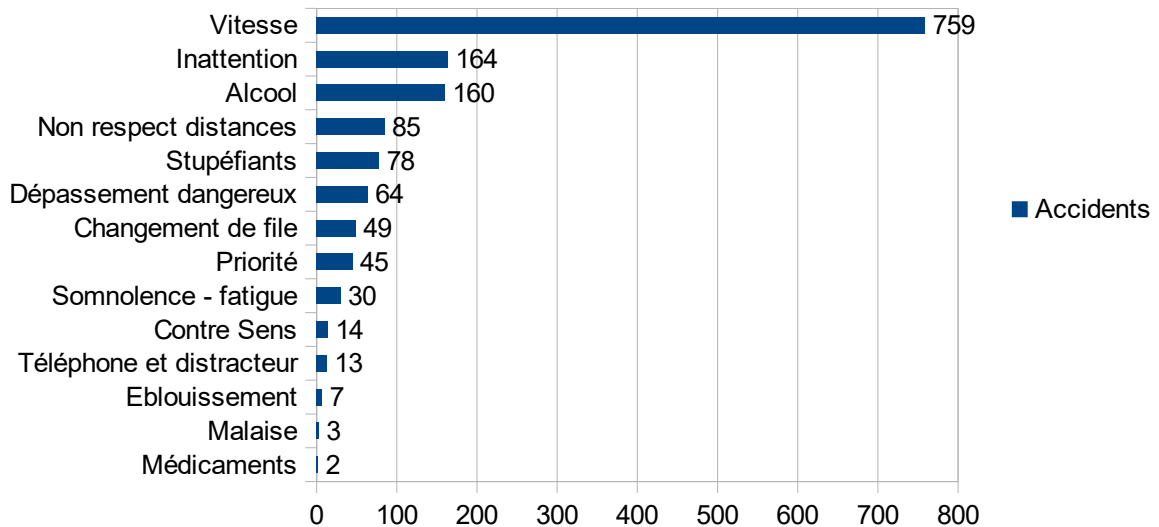
Les nombres de personnes tuées et blessés correspondent aux victimes ayant été impliquées dans un accident corporel où l'un des usagers circulait en vitesse excessive, inadaptée ou en excès de vitesse.

Parmi les 80 personnes décédées dans un accident où le facteur « vitesse » est présent, 43 conduisaient en situation de vitesse excessive, inadaptée ou en excès de vitesse.

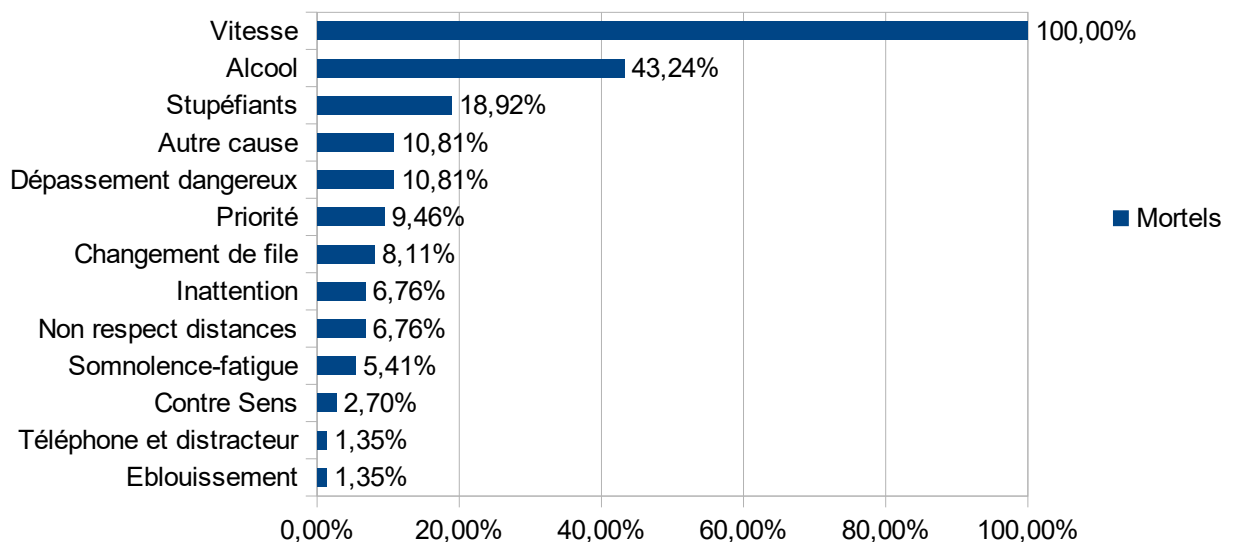
Parmi les 1 098 personnes blessées dans un accident où le facteur « vitesse » est présent, 512 conduisaient en situation de vitesse excessive, inadaptée ou en excès de vitesse.

Ajout d'autres facteurs en plus de la vitesse :

Présence des autres facteurs dans les accidents corporels où le facteur vitesse est présent (sur 5 ans)



Présence en % des autres facteurs sur l'ensemble des accidents mortels ayant le facteur vitesse



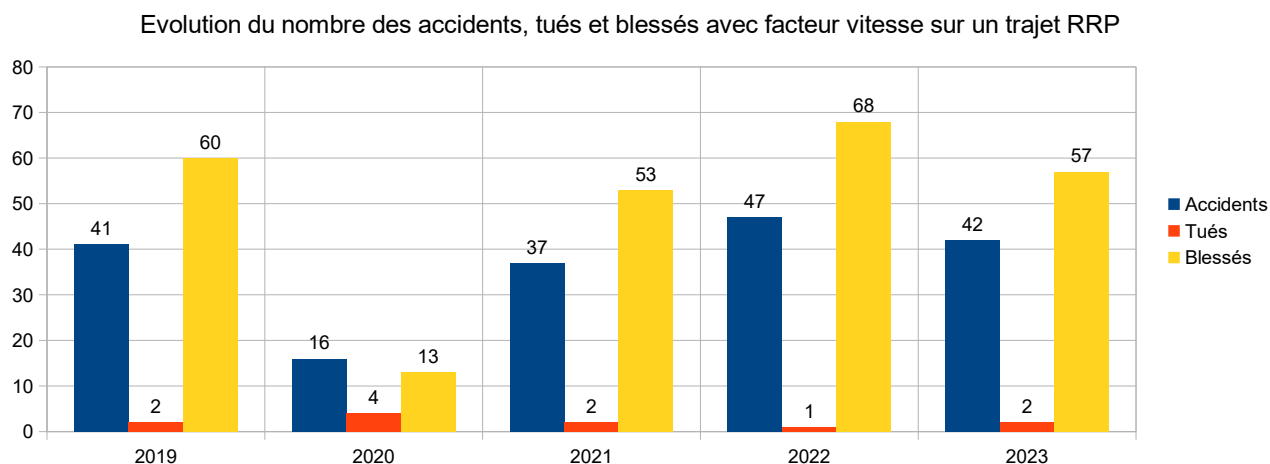
Dans les accidents mortels, plusieurs facteurs peuvent être présents dans un même accident (jusqu'à 3 facteurs maximum).

Dans les accidents mortels où le facteur « vitesse » est présent :

- près d'un accident sur deux comprend également le facteur « alcool » ;
- près d'un accident sur cinq comprend en plus le facteur « stupéfiants ».

Concernant le risque routier professionnel (RRP) et le facteur « vitesse » :

Le RRP se décline en 2 types de trajet : domicile-travail et d'utilisation professionnelle.



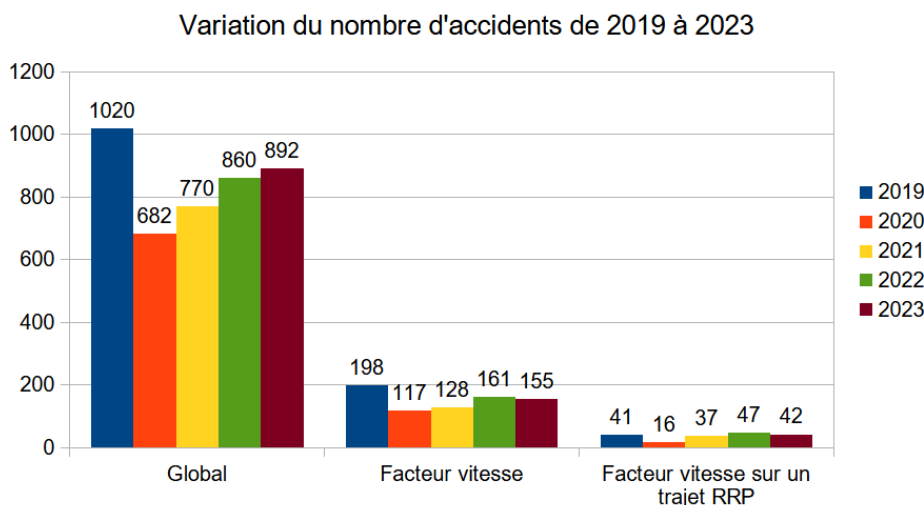
En 2020 et 2021, des phases de confinements ou de restrictions de circulation ont impacté les données accidents. Il y a eu moins de déplacements mais des accidents plus graves. Le facteur « vitesse » était fréquemment présent.

Les nombres de personnes tuées et de blessées correspondent à l'ensemble des victimes ayant été impliquées dans un accident corporel où l'un des usagers impliqué circulait avec le facteur « vitesse » et en trajet domicile-travail ou utilisation professionnelle.

Parmi les 11 personnes décédées dans un accident où le RRP et le facteur « vitesse » est présent, 6 conduisaient en trajet RRP, soit 1 tué sur 2.

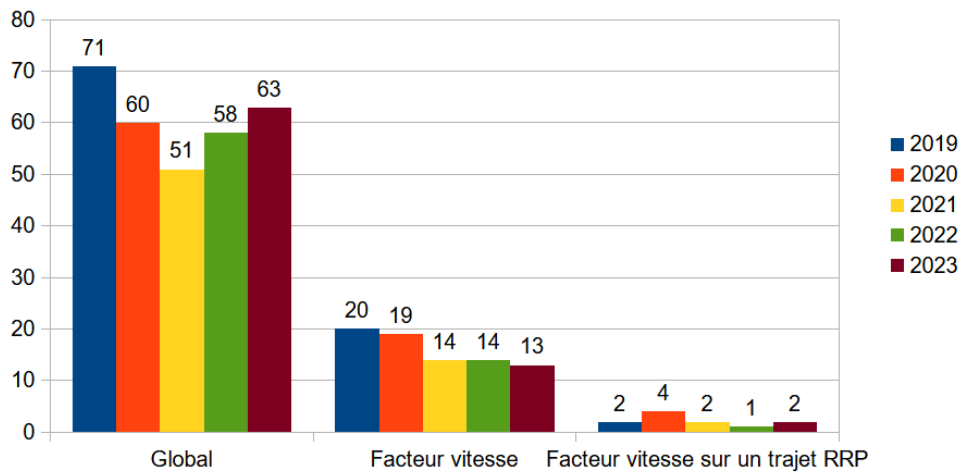
Parmi les 251 personnes blessées dans un accident où le RRP et le facteur « vitesse » est présent, 125 conduisaient en trajet RRP, soit 1 blessé sur 2.

La vitesse est un facteur significativement présent dans les trajets domicile-travail et/ou d'utilisation professionnelle.



Sur les 5 ans, hors période COVID (2020 et 2021), le nombre d'accidents corporels avec le facteur « vitesse » est sur une tendance à la baisse alors que le nombre global d'accidents corporels continue d'augmenter.

Variation du nombre de tués de 2019 à 2023



Pour le nombre de personnes décédées, la même tendance s'observe : baisse du nombre de personnes tuées avec présence du facteur « vitesse » malgré une augmentation du nombre global de personnes tuées.

En 2020, année COVID, le nombre de décès en trajet RRP avec le facteur « vitesse » est au plus haut.